



## **Introduction : la fonction des protocoles actifs de sécurisation des scolaires (P.A.S.S.) :**

**Ils visent à définir les conditions dans lesquelles une séance ou une leçon peut respecter les principes et les règles de sécurité active et passive maximales.**

Ils visent à aider les enseignants d'E.P.S. à encadrer les sports de nature dans l'enseignement disciplinaire, dans l'animation des activités de l'Association sportive, des Sections Sportives Scolaires, des enseignements relatifs aux formations qualifiantes concertées et tout autre dispositif recourant aux sports de nature.

En conséquence, ils ne doivent pas être perçus comme une entrave ou une contrainte à la pratique professionnelle mais plutôt comme une ressource devant alimenter des gestes professionnels déjà confirmés chez certains ou à adopter pour ceux qui en seraient dépourvus. Dans ce sens, ils doivent permettre le plein déploiement des potentialités éducatives portées de façon irréductible par les activités de pleine nature.

L'idée centrale de toute démarche commune à ces activités, est de permettre d'éduquer les élèves, futurs citoyens pratiquants les sports de nature, à la prise de risque calculée et réfléchie dans l'engagement raisonné dans la pratique de chacune de ces spécialités.

Elle suppose que les élèves puissent être confrontés ou plus exactement « exposés » à des situations présentant un risque subjectif réel dans des conditions de sécurité drastiques contrôlées de façon permanente par l'enseignant.

Pour l'enseignant, le partage de l'attention et l'absence d'un contrôle visuel permanent direct sur les élèves, exigés par les contraintes des lieux de pratique de pleine nature et la nature même de l'activité de déplacement, exigent de sa part d'être en permanence au sommet de la chaîne de contrôle. Elle ne doit jamais lui échapper. Toute rupture dans cette chaîne de contrôle engage totalement sa responsabilité professionnelle.

La notion de chaîne de contrôle, comme celle de chaîne de sécurité, génère deux conséquences :

- sa résistance dépend de son maillon le plus faible. L'accidentologie dans les sports à risque nous enseigne ici que les comportements des usagers sont les premiers responsables des accidents. A l'école, dans les activités physiques à risque, cela revient à reconnaître ipso facto que les élèves incarnent ce maillon faible par nature : ils sont là pour apprendre, leur compétence sont en cours de construction, et pour reprendre l'expression de M. Durand, la spécificité de cet apprentissage réside dans le paradoxe suivant : "ce qu'il faut apprendre à faire, il faut le faire pour l'apprendre". Il construit des compétences dans des environnements plus ou moins impressionnants mais forcément marqués émotionnellement. Ce marquage émotionnel peut altérer plus ou moins fortement le jugement, la décision donc la prise de risque réfléchie car le rôle facilitateur des émotions ne le devient qu'avec l'expertise et l'expérience.
- Cette chaîne suppose également une série de contrôles partagés. Ils peuvent opérer de plusieurs façons. Dans les deux modes opératoires possibles, soit l'enseignant est en deuxième rideau du contrôle (les élèves contrôlent dans l'ombre d'un contrôle professoral permanent, donc sous le regard avisé et scrupuleux de l'enseignant qui regarde le respect de la chronologie des opérations mais aussi leur nature donc leur maîtrise); soit il est en bout de chaîne (les élèves font ensemble puis se soumettent volontairement au contrôle de l'enseignant quand ils jugent que leur propre contrôle est achevé).

L'autonomie à l'école, précisément dans les activités à risque, et en ce domaine plus qu'en tout autre, n'est toujours que relative. L'autonomie peut être vue comme une balance "dépendance-indépendance" des élèves que l'enseignant doit peser pour l'équilibrer en permanence. Cette perspective rend visible le fait que l'indépendance des élèves n'est jamais totale vis à vis de l'enseignant qui en conserve, par sa mission, la responsabilité. Nous parlerons donc dans les activités à risque « d'autonomie surveillée ». Dans le cadre scolaire, même quand les compétences sont reconnues et attestées (exemple des passeports et autres brevets de sécurité validés par l'enseignant), les élèves évoluent dans cette autonomie surveillée donc obligatoirement contrainte. Tous les protocoles de sécurité (avec l'activation de la notion de cordée, d'encordement mutuel pour faire vivre en actes une co-responsabilité dans un co-contrôle soumis à l'enseignant avant de démarrer) vont dans ce sens.

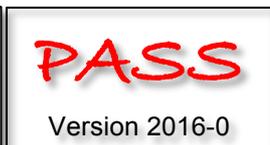
*N.B. En conséquence, placer un élève au sommet de cette chaîne de contrôle sous prétexte d'autonomie est ABSOLUMENT irrecevable dans les activités à RISQUE, qui sont tout sauf neutres, sur les plans émotionnel, personnel et sécuritaire.*

Dans cette perspective, la délégation ou la dévolution accordée à des élèves responsables et responsabilisés ne peut se comprendre que dans le cadre d'une construction explicitement progressive d'une autonomie qui restera « surveillée » dans le cadre scolaire. Ce qui revient à dire, qu'en aucun cas, l'élève ne peut se substituer à l'enseignant dans un contrôle nécessaire à la pratique en sécurité.

Enfin, ces protocoles de sécurité résultent de l'analyse de l'accidentologie dans les sports de nature et des retours de la cellule juridique du rectorat sur des cas concrets.

Ils ont été conçus pour rester évolutifs après que leur valeur d'usage ait été testée in situ avec les élèves. Ils présentent volontairement deux niveaux d'écriture : des recommandations générales de sécurité d'une part ; des préconisations relatives aux techniques de sécurité elles-mêmes d'autre part. Ces protocoles actifs de sécurité scolaire, comme document d'accompagnement des pratiques professionnelles, ont vocation à proposer dans leurs versions ultérieures, ces deux niveaux d'écriture pour toute activité qui les rendent nécessaires, à l'image des premières propositions formulées en escalade.

Nous tenons à remercier les professeurs de sport du CREPS Rhône-Alpes (Site de Vallon Pont d'Arc) et du Pôle ressources national des sports de nature (PRNSN) ainsi que les cadres techniques de certaines fédérations délégataires pour leur contribution experte dans l'élaboration, à partir de regards croisés, du contenu de ces protocoles. Ce document témoigne d'une collaboration inter-ministérielle riche, féconde et vouée à le rester.



SKI de RANDONNÉE et NORDIQUE – RAQUETTES A NEIGE

Activité	Avant le départ	Pendant l'activité
Ski de randonnée	- Informer les parents du projet	Faire équiper les élèves de DVA Organiser les procédures de contrôle DVA
Raquettes	- consulter la météo	Contrôle visuel direct systématique (même en départ de nuit)
Ski nordique	- consulter les sites dédiés aux conditions d'enneigement des sites - consulter les forums de pratiquants précisant au jour le jour les conditions in situ - évaluer le risque en utilisant les échelles de risque (Méthode de réduction de Munter).  - se référer à une liste de lieux de pratiques établie par un Comité de pilotage local ; liste validée par des experts (Ensa, PGHM, Anena, Guides Haute Montagne,...)  - Prendre la décision du lieu de pratique de façon collective et concertée. - Faire peser la décision de l'itinéraire sur les dangers potentiels plus que sur la difficulté technique d'un passage ou de la cotation. - Prévoir l'itinéraire dans des conditions adaptées aux thèmes pédagogiques souhaités pour la sortie  - Informer le chef d'établissement de l'EPLÉ du lieu de pratique du jour et du lieu de repli éventuel  - Emploi d'un professionnel fortement recommandé  - Etablir la liste de matériel	Vérifier que les kits de sécurité avalanche (pelle, sonde, ...) soient bien individuellement dans les sacs  Revérifier le matériel obligatoire  Préciser aux élèves, aux accompagnants le lieu où l'on se trouve à chaque étape du parcours (savoir se situer en cas d'accident)  Rôle de chacun au cours de la progression: - respect des distances, des allures et des positions de travail dans le groupe, du rythme du plus faible - donner des rôles : serre-fil, porteur de pharmacie secondaire et autre outils utiles au bon déroulement du périple  Apprentissages d'éléments de sécurité: - rappel des gestes de secours - faire ou simuler un déclenchement de secours - se localiser et donner des coordonnées GPS - utiliser une radio de secours - expliquer aux élèves et respecter le principe de renoncement - pour les élèves expérimentés : -- procéder à l'activation des gestes de secours avalanche avant la première sortie et durant tout le cycle -- pratiquer la cartographie régulièrement



SKI de RANDONNEE et NORDIQUE - RAQUETTES A NEIGE

	<p>individuel obligatoire (lunettes solaires, gants, vivres course, boisson, etc...)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Vérifier les kits de secours avalanche : DVA, pelles, sondes. Pour les sondes, vérifier leur déploiement et la fixation de leur tenue. Pour les DVA, vérifier les piles et les modes réception-émission</li><li>- Vérifier les skis : stop ski, leasch débrayables, état de la fixation et des couteaux, encollement des peaux</li><li>- Vérifier nominativement avant l'entrée dans le bus que le matériel a bien été vérifié et embarqué par chacun les élèves désignés</li><li>- Faire apprendre avant toute sortie les gestes de secours avalanche à maîtriser</li><li>- Faire apprendre comment déclencher un secours et donner des coordonnées GPS.</li></ul> <p>Faire préparer les trousse de secours</p> <p>Distribuer fiche sécurité (N° de téléphone utiles, nom des contacts, ...)</p> <p>Contrôle des EPI : selon la réglementation en vigueur</p>	
--	---	--

**SECURISEZ**

*Séance bien préparée retour assuré*

*Plan B prévu, journée non perdue*

*Lieux connus, itinéraires adaptés aux objectifs pédagogiques : tranquillité et disponibilité garanties*



SKI de RANDONNÉE et NORDIQUE - RAQUETTES A NEIGE

*Personne qualifiée recommandée*

*Auto puis co- contrôle entre élèves et vérification finale professeur*

*Position de l'enseignant, du professionnel adaptée*



Remerciements à **Denis Poussin** (Lyc Frison-Roche de Chamonix), **Joel Parisse** (Clg Allais de Megève), **Hugo Loewert** (Clg de St Alban Leysse), enseignants EPS de notre académie et **Jérôme Louvet**, IA IPR EPS.

PASS